

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D7 - Prise en charge de travaux complémentaires à la Garrouserie****Date de convocation : 29 juin 2018****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents 27**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD**Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 7 - Prise en charge des travaux complémentaires à la Garrousserie

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Vals de Saintonge Communauté en charge de la compétence économique, a repris l'immobilier d'entreprise qui se trouve dans la zone d'activité de la Garrousserie et assure l'entretien des bâtiments de cette zone d'activité.

Cependant, à la suite de dégâts des eaux survenus antérieurement au 1^{er} janvier 2017 ayant occasionné des infiltrations au niveau des fenêtres de toit du bâtiment II, le Conseil municipal, par délibération du 7 décembre 2017, a accepté de prendre en charge les frais de remplacement des menuiseries pour un montant de 2 167,12 € TTC.

Lors de la dépose des fenêtres, l'entreprise a constaté que les pannes étaient aussi endommagées et qu'il était nécessaire de les renforcer pour assurer le bon maintien des fenêtres.

Aussi, par lettre du 24 avril 2018, Vals de Saintonge Communauté a sollicité la Ville pour la prise en charge des travaux complémentaires qui s'élèvent à 1 015,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de prendre en charge ces travaux pour un montant de 1 015,00 € HT.

Les crédits sont inscrits par décision modificative de ce jour au budget principal de la Ville sur le compte 615228-0200.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.